

Montalembert Conseils et Formation

L'organisme de formation au service des acteurs du monde économique et de l'emploi

CREER ET GERER EFFICACEMENT UN ORGANISME DE FORMATION

OBJECTIFS :

- Connaître l'environnement et les acteurs de la Formation Professionnelle
- Maitriser la réglementation juridique et comptable des organismes de formation de la formation professionnelle
- Commercialiser efficacement son offre de formation
- Comprendre le décret qualité et les obligations de organismes de formation
- Comprendre le Compte Personnel de Formation et les formations certifiantes

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Salariés, gestionnaires et dirigeants d'organismes de formation ou personnes ayant le projet de créer un organisme de formation

PLANNING 2020 ET LIEUX DE FORMATION

Paris : les 9 et 10 Juin et les 3 et 4 Novembre 2020

DUREE ET TARIF

2 jours (14 heures) : 780€ HT par personne

CONTACT

Tel: 03 20 47 46 17

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques du dossier remis aux stagiaires sont les diaporamas (exposés suivis de périodes de questions-réponses) et cas pratiques utilisés durant la formation

INTERVENANT

Eric Conti, Directeur de Montalembert Conseils et Formation, ancien directeur financier et spécialiste de la Formation Professionnelle

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Sanction de la formation:** Attestation de présence et évaluation des acquis
- **Nature de la formation :** Adaptation et développement des compétences

PROGRAMME :

L'environnement et les acteurs de la Formation Professionnelle

- La nouvelle définition de la notion de Formation Professionnelle
- Les acteurs de la Formation Professionnelle créés par la réforme

La réglementation juridique des organismes de formation

- La réforme de 2018
- Les documents obligatoires
- Le contrôle de la Direccte
- L'option pour l'exonération de TVA
- Les sous-traitants

Les obligations comptables des Organismes de Formation

- Les comptes comptables et les annexes à créer
- Le Commissaire aux Comptes
- Le Bilan Pédagogique et Financier

La Commercialisation des Offres de Formation

- Les marchés de la Formation Professionnelle après la réforme
- Les financements disponibles après la réforme
- Les différentes stratégies commerciales possibles après la réforme
- Le marketing et la commercialisation des offres de formation

Le décret qualité et les obligations de organismes de formation

- Le Décret Qualité de 2019
- Le référentiel unique
- La stratégie qualité avant le 1^{er} janvier 2021

Le Compte Personnel de Formation et les formations certifiantes

- Les conditions générales d'éligibilité des formations au CPF après la réforme
- Les titres RNCP, les CQP et le répertoire spécifique

CREER ET GERER EFFICACEMENT UN ORGANISME DE FORMATION

L'ENTREPRISE :

SIREN :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

NOM DU CONTACT FORMATION :

.....

TELEPHONE : EMAIL :

• **DATE DE LA SESSION CHOISIE :**

• **NOM ET COORDONNEES DES PARTICIPANTS INSCRITS A LA SESSION :**

NOM	PRENOM	FONCTION	EMAIL

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA SESSION DE FORMATION

Toute inscription à la session de formation nécessite l'envoi du bulletin d'inscription à :

Montalembert Conseils et Formation, 18 bis boulevard Montalembert, 59493 Villeneuve d'Ascq

Toute inscription doit être accompagnée, impérativement, pour être validée définitivement par Montalembert Conseils et Formation :

- Soit du paiement de la formation (936 euros T.T.C.) à l'ordre de Montalembert Conseils et Formation
- Soit d'une prise en charge validée par votre OPCA avec subrogation

Une inscription peut être reportée sur une session ultérieure ou les sommes versées être remboursées si l'annulation intervient au maximum 10 jours avant la formation.

DATE :

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE :